

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 octobre 2015

Le 16 octobre 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal DESROUSSEAUX, Maire.

### Etaient présents :

Nicole BARD, Martine CATERINO, Pascal DESROUSSEAUX, Marie-Christine DESROUSSEAUX, Jacky HANCKE, Laurence LAMALLE, Anne LAUGIER, Claude MARMIER, Aurelio VICQUERY.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Secrétaire de séance : Claude MARMIER.

### 1/ Convention avec le SDDEA.

Lors de précédentes délibérations, nous avons décidé de sous-traiter une partie de la gestion de l'Eau au SDDEA pour tout l'aspect technique (maintenance et interventions d'urgence sur la station de pompage et le réservoir). Nous avons reçu le chiffrage de ces services, qui se monte à 2100 € HT au semestre, soit 5040 € TTC l'année. Ce contrat sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour une durée de 3 ans, renégociable et renouvelable tous les 3 ans. Quant au contrôle bi-hebdomadaire de la qualité de l'eau et aux différents relevés à effectuer, ils sont assurés par les soins d'Aurelio VICQUERY.

Cette convention est adoptée à l'unanimité.

### 2/ FC Club : octroi de la subvention (Fonds de concours de la CDC).

Les fonds de concours de 945 € accordés par la CDC au profit de la commune, restés en attente de déblocage, peuvent désormais être remis au FC club comme prévu dans le conseil du 6 mars 2015. L'entretien de la pelouse n'a pas engendré de frais supplémentaires par rapport au budget initial.

Monsieur le Maire précise tout de même que le budget d'entretien du stade représente un coût global de l'ordre de 5000 euros par an en tenant compte de l'ensemble des paramètres financiers hors subventions attribuées au FC Bucey. A ce budget, il convient d'associer les travaux de remise aux normes des bâtiments publics imposés par le gouvernement pour l'accessibilité aux handicapés.

Coût de l'opération estimé pour les vestiaires du stade : 30000€. Etude du projet en 2016, réalisation en 2017. D'autre part la baisse de dotations pour la commune dont l'incidence représente une enveloppe de 13000€ par an nous amène à une réflexion fondamentale :

Le montant des dépenses concernant le stade nous engage à optimiser l'utilisation de celui-ci. L'objectif de la commune est donc de mutualiser l'utilisation du terrain en l'ouvrant à l'activité de l'ASVPO. Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement complémentaires engagées pour l'utilisation de notre stade par des organismes faisant partie de notre CDC sont prises en charge à hauteur de 45% sous forme de fond de concours attribué à la commune. Ces recettes complémentaires seront indispensables dans l'avenir pour assurer l'équilibre financier de ce poste.

La commune sera amenée lors de l'étude de son budget 2016 à revoir sa position en ce qui concerne les subventions accordées aux associations. La priorité sera donnée aux associations qui fédèrent un

maximum de Bucetons et qui engagent des actions significatives dans ce sens. Nous souhaiterions voir plus de Bucetons utiliser notre stade pour justifier les dépenses engagées.

Vote à l'unanimité pour l'attribution du fonds de concours.

### 3/ Déclaration Ad'Ap : accessibilité des bâtiments recevant du public (mairie, église, stade, salle des associations).

Nous avons à renvoyer les déclarations de conformité de nos bâtiments publics pour fin septembre. Il s'avère que le bâtiment de la mairie, les toilettes, ainsi que l'accessibilité à la mairie, sont reconnus conformes aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Par contre l'église, les vestiaires et toilettes du stade, ainsi que la petite salle des associations (préfabriqué) ne sont pas conformes.

Pour l'église nous avons sollicité une dérogation pour raison technique en proposant comme solution un accompagnement personnalisé des personnes à mobilité réduite à l'aide d'une rampe démontable (coût estimé 2500 € HT). En cas de refus, la mise en place d'un ascenseur serait obligatoire pour un montant estimé de 40000€TTC

Concernant les bâtiments attenants au stade (vestiaires, toilettes), la commune s'est engagée à réaliser ces travaux de mise en conformité dans les trois ans. Nous ferons une demande de subvention en 2016 pour une réalisation en 2017. Montant estimé 31000€ TTC, sans tenir compte des besoins d'évolution des bâtiments actuels pour les rendre plus fonctionnels.

Quant à la petite salle des associations, elle n'est pas modifiable pour des raisons techniques et n'entre pas dans le cadre de la déclaration, elle est donc vouée dans l'avenir à la démolition.

Adopté à l'unanimité.

### 4/ Mise à disposition payante des agents communaux au service des eaux.

Dans un souci de sincérité budgétaire, le Service Communal des Eaux reversera à la commune la part du traitement des indemnités et des charges des agents qui s'élève à 12,5% de la totalité des dépenses réelles du personnel communal (chapitre 012) de l'année antérieure, soit :

Chapitre 012 : 43 419, 24 x 12,5% soit **5427,38 €**

Adopté à l'unanimité.

## 5/ Décisions modificatives sur le budget de l'eau et de la commune.

La facture à régler pour l'étude réalisée par Vannes-Amont, objet d'une délibération du mandat précédent sur le traitement des eaux, nous est parvenue pour un montant de 939,12 €, ce qui n'était pas prévu au budget. Il convient donc d'opérer des modifications d'écritures pour en rétablir l'équilibre.

### Dépenses de Fonctionnement :

- Chapitre 012  
Article 621 : - 500 €
  
- Chapitre 014  
Article 741249 : - 580 €
  
- Chapitre 022  
Article 022 - 1000 €
  
- Chapitre 011  
Article 615 + 1080 €  
Article 6061 + 1000 €

D'autre part, le contrat de maintenance informatique a fait l'objet d'une erreur d'interprétation concernant les sauvegardes des données dématérialisées (chiffre prévu HT au lieu de TTC) ; il convient là aussi de rectifier le budget en augmentant de 300 € la somme allouée à ce chapitre, soit :

### Dépense d'investissement :

- Chapitre 021  
Article 2182 - 300 €
  
- Chapitre 020  
Article 2051 + 300 €

Adopté à l'unanimité.

## 6/ Mise au point sur le relevé des compteurs d'eau : législation.

Les agents communaux chargés d'effectuer le relevé des compteurs d'eau chez les habitants de Bucey ont rencontré quelques problèmes (compteurs inaccessibles, habitants absents, refus de montrer le compteur, ...). Nous avons consulté à ce titre le service juridique de l'Association des Maires de France qui doit se prononcer. Nous délibérerons, lors d'un prochain conseil, de l'utilité de modifier ou non le règlement. En attendant les problèmes seront réglés individuellement.

#### 7/ Travaux d'aménagement paysager et de sécurité.

Quatre entreprises ont été consultées pour aménager les espaces verts de la commune, ainsi que pour délimiter des zones de sécurité, principalement sur le nouveau parking de l'église, rue du Presbytère et aux abords des ralentisseurs.

Après étude nous avons retenu l'entreprise Aube Espaces Verts (sise à Torvilliers), qui va effectuer l'aménagement de la place (plantation d'arbres, de plantes couvre-sol sur le talus, élagage d'arbres et arbustes à proximité de l'église, implantation d'une haie le long du mur du cimetière, engazonnement divers), qui va également installer 19 plots cylindriques en béton granité pour dissuader les automobilistes indéliçats de se garer sur la nouvelle pelouse. Une lisse en rondin et des poteaux en bois seront installés rue du Presbytère pour sécuriser les virages, idem sur les bas-côtés au niveau du ralentisseur situé route de Fontvannes. Le devis paysager se monte à 5416€ € HT, auxquels s'ajoute la somme de 3 097 € HT pour la pose de plots en ciment granité scellés autour de la pelouse. Il est à souligner qu'une famille de Bucey a fait don à la commune de deux potelets en fonte, qui seront installées pour délimiter l'accès piétonnier à l'église et au cimetière. Ils seront reliés par une chaîne amovible. Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale remercient Monsieur et Madame MATHAUX pour ce geste citoyen.

Projet adopté à l'unanimité.

#### 8/ Travaux concernant l'église.

Suite aux inquiétudes émises par les membres de l'ASPBO, Monsieur le Maire assure que l'église fera l'objet d'un contrôle annuel concernant la couverture. Pour l'instant, la toiture, les murs, et la charpente ne présentent aucun désordre nécessitant une intervention urgente, les entrepreneurs que nous avons dépêchés à ce sujet se sont montrés formels. Aucune dépense concernant la réfection n'est donc envisagée à court terme.

-----

Interruption de séance entre 21 h 45 et 21 h 55 à la demande de Monsieur le maire acceptée par l'ensemble du conseil.

-----

Concernant la façade de l'église, rendue terne et grise par l'application d'un enduit en ciment, il serait nécessaire de la faire rénover en supprimant le ciment qui empêche la pierre de respirer et en remplaçant partiellement les pierres blanches abîmées. Le soubassement en briques et l'ensemble de la façade doivent être rejointoyés pour lui rendre son aspect initial. Coût du projet : supérieur à 10 000€TTC, que nous mettrons à l'ordre du jour du budget 2016. Le conseil jugera lors de l'étude du prochain budget du bien fondé d'engager ces travaux compte tenu de la baisse des dotations.

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a fait établir un devis pour l'installation de deux nouveaux spots pour l'éclairage des statues avec recablage des fils noirs existants ainsi que le nécessaire pour l'éclairage du tableau de Saint Jacques (coût 2 900TTC). Cette initiative n'est pas retenue car la DRAC préconise une amélioration de l'éclairage naturel en procédant au nettoyage des vitraux plutôt qu'un éclairage artificiel qui n'était pas dans la conception des artistes. Le nettoyage du vitrail de Saint Eloi permettant de mettre en valeur le tableau de Saint Jacques récemment restauré à l'initiative de l'ASPBO sera effectué par la commune, nous suivrons les conseils des entreprises spécialisées qui seront recommandées par la DRAC. A noter que la serrure de la porte de l'église a été sécurisée.

Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale saluent le travail accompli par l'ASPBO en ce qui concerne la protection du patrimoine de la commune et en particulier la remarquable restauration du tableau de Saint Jacques entreprise cette année .

Par ailleurs, un devis a été établi par la société MEGA-HERTZ pour la sonorisation de l'église, dont le montant est de 8 416,54 € TTC à l'initiative de la paroisse.

La paroisse nous sollicite pour que la commande soit passée par la commune, le montant hors taxe sera réglé par la paroisse et la commune récupérera la FCTVA, nous acceptons d'un commun accord cette transaction qui sera réalisée début 2016.

Monsieur le Maire précise d'autre part que, lors de manifestations culturelles à l'église organisées par l'ASPBO, sous réserve que la commune en soit avertie officiellement dans des délais raisonnables, il pourvoit volontiers à des travaux de nettoyage et d'embellissement des alentours avant ladite manifestation dans le but de mettre en valeur notre patrimoine.

#### 9/ Travaux acoustiques au secrétariat de mairie et à la salle des associations.

Il s'avère à l'usage que la salle de la mairie se révèle assez mal insonorisée, gênant le travail des élus et de la secrétaire (problèmes de résonance), idem pour la salle des associations. Il est donc envisagé de faire poser des panneaux acoustiques au plafond afin d'améliorer la qualité de vie dans le bureau de la mairie. Plusieurs entreprises ont été consultées : l'entreprise CCPA moins-disante a été retenue. Le montant du devis s'élève à 3425€ HT.

Accord unanime pour la réalisation de ce projet.

#### 10/ Travaux d'aménagement de la nouvelle salle des associations.

Dans le cadre des activités des diverses associations qui utilisent la salle, il serait tout à fait possible de prévoir la pose d'un bloc-évier (721 € HT posé), ainsi que l'acquisition d'un petit réfrigérateur, sous réserve que la demande soit confirmée par les associations concernées.

Accord unanime du conseil pour la réalisation de ce projet.

#### 11/ Point sur la procédure de reprise de concessions.

Mme CATERINO informe qu'une procédure de relevage sur un carré comprenant 12 tombes, va prochainement être mise en place en complément de la procédure déjà en cours.

#### 12/ Réforme territoriale : conséquences sur le devenir de la CDC.

Suite à la réforme territoriale objet de la loi NOTRe instituant les nouvelles régions, il apparaît que plusieurs communautés de communes dont notre communauté de communes des Portes du Pays d'Othe, ne sont pas conformes aux critères de densité retenus ou totalisent moins de 5000 habitants. Les derniers critères retenus par notre gouvernement font état de la densité de la population avec un seuil minimal de 15000 habitants de manière générale et un seuil minimal de 5000 habitants pour les communautés de communes bénéficiant de critères de dérogation. Pour information, dans ce contexte, la Communauté de Communes du Pays d'Othe Aixois 6687 habitants et celle de Bouilly-Mogne-Aumont 7561 habitants sont conformes.

Il aurait fallu que notre communauté de communes de 5601 habitants atteigne 7369 habitants pour être reconnue conforme. Nous sommes donc dans l'obligation de présenter un plan de fusion à Madame la Préfète en date limite du 16 mars 2016. Madame le Préfète actera sa décision le 31 mars 2016 pour application au premier janvier 2017.

Dans cette perspective, Madame la Préfète a présenté le 5 octobre son schéma d'orientation concernant notre département.

1/ La réduction de vingt trois intercommunalités et une communauté d'agglomération à neuf.

2/ La dissolution de près de 88 syndicats intercommunaux.

3/ Ecoles : 69 communes gèrent individuellement l'école dans l'Aube et les regroupements scolaires sont au nombre de 64. L'ensemble serait ramené à 22 structures restantes.

Dans les neuf nouvelles communautés de communes préconisées par Madame la Préfète se détache une communauté d'agglomération intégrant Troyes, la couronne du Grand Troyes, Romilly et le Nogentais pour un total de 197049 habitants

Notre communauté de communes serait rattachée à celle d'Aix en Othe et de Bouilly pour un total de 19827 habitants

Dans ce contexte le SIGRS de Bucey-en-Othe, Messon, Fontvannes fusionnerait avec le SIGRS de Vauchassis, Prugny et le SIGRS de Bercenay-en-Othe, Chenegy, Maraye-en-Othe

A l'initiative de la Présidente Annie Duchêne, les Maires et représentants communautaires se sont réunis à plusieurs reprises pour échanger leurs points de vue sur les orientations à prendre.

Concernant le conseil communautaire dans un premier vote d'orientation 6 communes souhaitent à ce jour se rapprocher du Grand Troyes dont Bucey, une est hésitante, les deux autres préféreraient suivre le schéma proposé par madame la Préfète.

En ce qui concerne Bucey, 6 conseillers dans un vote d'intention se sont déclarés favorables au rapprochement avec le Grand Troyes. Trois se sont abstenus dans l'attente de réponse à leur interrogation concernant la fiscalité après l'exposé de Monsieur le Maire et les explications de Martine Catérino, membres de la CDC

#### Résumé de l'exposé de Monsieur le Maire.

1/ Les contraintes de la loi NOTRe, (mise en place des nouvelles régions le premier janvier 2016).

Les CDC prendront en plus des compétences actuelles, la compétence de l'enseignement, de l'urbanisme, mise en place des PLUI, (Plan local urbanisme intercommunal), de l'assainissement, de l'eau et la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour information le syndicat de la Vanne est préservé dans la réforme.

2/ Les obligations : mettre en place de nouveaux services pour assurer les compétences avec une incidence financière qui entraînera une augmentation de la fiscalité.

3 /Les enjeux : dans la nouvelle région, l'Aube représente 5% de la population (305000 habitants) : une communauté d'agglomérations de 200000 habitants dans ce contexte représente plus de 3% de la nouvelle région et pèsera de manière significative dans les décisions.

Cette communauté d'agglomérations occupera une place stratégique dans la grande région, carrefour autoroutier, charnière avec les autres régions, départ des voies navigables avec la Seine à Nogent.

Dans la nouvelle orientation, il faut s'unir pour pouvoir être acteurs. Notre intérêt est de se rapprocher de notre bassin de vie et de notre bassin d'emploi. C'est fondamental pour notre avenir et celui de nos enfants. Notre rapprochement avec Aix en Othe par la création du GAL en 2007 (groupement d'action local) n'a pas entraîné un développement significatif du pays d'Othe -Armance.

Il est évident que les communautés de communes qui ne sont pas obligées de fusionner chercheront dans un intérêt économique à se rapprocher du Grand Troyes à court terme. Nous sommes obligés de prendre une décision dans l'urgence alors prenons une longueur d'avance et brûlons les étapes.

Nous n'avons pas les compétences nécessaires pour suivre la réforme, alors plutôt que de s'essouffler à se mettre en phase avec la réforme, unissons-nous avec une communauté d'agglomérations qui maîtrise déjà ces compétences. En finalité cela coûtera moins cher aux contribuables que nous sommes et notre qualité de vie sera améliorée.

Ce que nous attendons du Grand Troyes : soutien de l'économie locale et augmentation du pouvoir d'achat, dynamisme d'une communauté de communes porteuse de projets et le développement des services.

Ce que nous allons apporter au Grand Troyes, notre spécificité touristique : la région d'Othe, ballon d'oxygène du Grand Troyes.

Ce que nous devons préserver : notre identité rurale, en restant petits nous serons de toute façon une tête d'épingle noyée dans la masse.

Notre présidente Annie Duchêne a été missionnée par les membres du conseil communautaire pour défendre nos intérêts dans ce sens. François Baroin, Sénateur-maire de Troyes et Président des maires de France se bat pour défendre les valeurs rurales auxquelles il est profondément attaché.

Beaucoup de points restent à éclaircir, la fusion des regroupements scolaires, la gestion des déchets, le devenir de la Marpa dont les travaux de rénovation sont en cours, l'aboutissement du projet de maison de santé d'Estissac, (le choix du cabinet d'ingénierie a été arrêté).

Je suis convaincu que nous trouverons dans les mois à venir les compromis nécessaires à l'élaboration d'une fusion constructive avec le Grand Troyes pour l'intérêt des Bucetons.

Le conseil communautaire travaille pour défendre les intérêts et les valeurs de nos neuf communes.

### 13/ Répartition du travail au sein du Conseil.

Les tâches qui incombent aux maires deviennent de plus en plus complexes et diversifiées. Il ne leur appartient plus de mener de front toutes ces tâches sans se faire aider de leurs adjoints et de leurs conseillers. De plus, afin de mener au mieux la marche de leur commune, de pouvoir prendre du recul par rapport aux décisions à prendre et favoriser le relationnel avec leurs homologues élus, ils doivent pouvoir se rendre davantage disponibles.

Ainsi, Monsieur le Maire décide-t-il de déléguer certaines responsabilités en plein pouvoir à ses adjoints en plus de leurs responsabilités habituelles.

Martine CATERINO prendra en charge toutes les relations avec les associations.

Aurelio VICQUERY assurera le suivi régulier de la gestion de l'eau et du bon fonctionnement des installations.

Laurence LAMALLE continuera d'assumer, entre autres activités, la gestion du SIGRS et prend en charge l'encadrement des employés communaux.

### 14/ Questions diverses : pas de questions.

La séance est levée à 0 h 15.